



N/Réf. : **Note de service N°3 (08-12-2020)**

Dieppe, le 8 décembre 2020

Tél : 02.32.08.99.53 - Fax : 02.32.14.04.97

Adresse électronique : 0760183l@ac-rouen.fr

Inspection de l'Éducation Nationale de Dieppe Est,

3, Espace de Ventabren, Ilot Saint-Jacques 76200 DIEPPE

Web : http://circ_dieppe_est.spip.ac-rouen.fr/

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

À

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants de la
circconscription de Dieppe-Est

Plan de formation 2020-2021 Circonscription de Dieppe-Est

A/ Axes de formation et organisations

Comme pour l'année 2019/2020, le cap des actions de formation reste fixé sur le renforcement du lire, écrire, compter et respecter autrui.

Les priorités nationales sont déclinées en axes majeurs, la maîtrise de la langue et la maîtrise des mathématiques à travers la déclinaison des plans « français » et « mathématiques »¹.

➤ **Au niveau national**

Les enseignants (maternelle, élémentaire et ASH) bénéficient dès cette année scolaire d'un parcours de formation sur 6 ans, composé de et pour chacun d'eux :

- *une année, 5 jours en Français (30h) sous la forme de constellation.*

- *une autre année, 5 jours en Mathématiques (30h) sous la forme de constellation.*

- *quatre autres années, 18h d'animations pédagogiques, réparties en 6h Français, 6h Mathématiques et 6h autres.*

➤ **Au niveau de la circonscription**

- Sept constellations de 30 heures mises en œuvre. Trois en mathématiques et quatre en français à destination d'un public ciblé. **(Cf. Annexe 1)**

- Un programme de circonscription de 18 heures, respectant les directives nationales et réparti en quatre blocs **(Cf. Annexe 2)** ;

- *Bloc 1 : Formation obligatoire pour tous en mathématiques de 6 heures*

- *Bloc 2 : Formation obligatoire pour tous en français de 6 heures*

- *Bloc 3 : Formation obligatoire à public désigné de 6 heures*

- *Bloc 4 : Formation obligatoire avec modules au choix de 6 heures*

1 [Bulletin officiel n°35 du 26 septembre 2019](#)

B/ Contenu du plan de formation de circonscription (Annexe 2)

- Les formations obligatoires pour tous, proposées en **mathématiques/annexe 2/bloc 1** s'inscrivent dans le cadre du plan national de formation, les thèmes suivants ont été retenus pour l'année 2020 – 2021.
 - ✓ Cycles 1 et 2 : *Course d'orientation, mieux appréhender l'espace*
 - ✓ Cycle 3 au choix :
 - *Course d'orientation, mieux appréhender les espaces*
 - *Danse ; gestion des espaces en lien avec les mathématiques*

- Les formations obligatoires pour tous, proposées en **français/annexe 2/bloc 2** répondent au cadre du plan national de formation, les thèmes suivants ont été retenus pour l'année 2020 – 2021.
 - ✓ Cycle 1 au choix :
 - *Arts plastiques et production d'écrits*
 - *Produire de l'oral en lien avec les projets scientifiques*
 - ✓ Cycles 2 et 3 au choix :
 - *Arts plastiques et production d'écrits*
 - *Soundpainting, oser entrer dans la production musicale*

- Les formations obligatoires à public désigné, proposées en **annexe 2/bloc 3** découlent de besoins identifiés en circonscription.
 - ✓ Classes élémentaires des écoles de Petit-Caux : *Tableau interactif et tablettes numériques*
 - ✓ Ecole maternelle Paul Bert de Neuville les Dieppe : *Classes maternelles multi-niveaux*
 - ✓ Pôle-Ressources/RASED : *Protocole interventions GS/CP*

- Les formations avec modules au choix (6 heures) proposées en **annexe/bloc 4**, inspirées des projets départementaux et de besoins spécifiques.
 - ✓ *Créer un micro-projet en arts plastiques / Exposition départementale*
 - ✓ *Ecole et cinéma*
 - ✓ *Aménager les espaces classe et la pédagogie / CANOPé*
 - ✓ *Festi'Robot*
 - ✓ *Créer un livre numérique avec « book creator »*
 - ✓ *Cycles 1-2-3 M@gistère : Développer les compétences psychosociales des élèves - sensibilisation*
 - ✓ *Cycle 1 M@gistère : Attention et concentration à l'école maternelle*

- ✓ *Cycles 1-2-3 M@gistère : Découvrir le cerveau à l'école : les sciences cognitives au service des apprentissages*
- ✓ *Directeurs, Cycles 1-2-3 M@gistère : Manager une équipe*
- ✓ *Directeurs, Cycles 1-2-3 M@gistère : Manager un projet*
- ✓ *Directeurs, Cycles 1-2-3 M@gistère : Conduire des réunions*

C/ Modalités des inscriptions aux formations

Chaque enseignant dispose de 18h de formation obligatoire, au-delà des cas particuliers (temps partiels, enseignant en zone d'intervention localisée, membres du RASED...).

Les inscriptions et saisies sont individuelles et à réaliser sur la plate-forme GAÏA. En annexe 3, un pas à pas à suivre scrupuleusement.

Au regard du contexte sanitaire actuel, sur la plate-forme GAÏA et dans le programme des formations de la circonscription (annexe 2), des lieux et des dates peuvent ne pas être spécifiés.

Un tableau récapitulatif est annexé à cette note de service et sera régulièrement actualisé sur le site de la circonscription, au niveau de l'article dédié à la formation :

[Formations pédagogiques 2020-21](#)

Les modalités des inscriptions aux formations répondent à plusieurs possibilités :

Cas 1 :

Les enseignants positionnés sur les constellations (18h + 12h, annexe 1) n'ont pas à s'inscrire dans les formations proposées dans le programme des formations (annexe 2)

Cas 2 :

Les enseignants concernés par le bloc 3 (formation obligatoire à public désigné, annexe 2, page 2), doivent s'inscrire dans les blocs 1 et 2 (formations mathématiques et français, annexe 2, page 1).

Cas 3 :

Les enseignants qui ne sont pas concernés par le bloc 3 (formation obligatoire à public désigné, annexe 2, page 2), doivent s'inscrire dans les blocs 1 et 2 (formations obligatoires mathématiques et français, annexe 2, page 1) ainsi que dans le bloc 4 (formation obligatoire au choix, annexe 2, page 3).

Cas particuliers :

Toutes les directrices et tous les directeurs, y compris celles et ceux concernés par le bloc 3 (formation obligatoire à public désigné, annexe 2, page 2) doivent s'inscrire aux blocs 1 et 2 (formations mathématiques et français, annexe 2, page 1) dans le cadre de l'accompagnement pédagogique de leur école, sauf s'ils sont positionnés dans une des constellations.

Les directrices et les directeurs qui ne sont pas concernés par l'une des constellations et le bloc 3 (formation obligatoire à public désigné, annexe 2, page 2) s'inscrivent aux blocs 1 et 2 (formations mathématiques et français, annexe 2, page 1) ainsi qu'aux formations du bloc 4 (formation aux choix, annexe 2, page 3). Ils pourront défalquer 3 heures au titre de leurs missions spécifiques.

D/ Quelques remarques et conseils

- Dans GAIA, s'il existe un ou plusieurs groupes liés à une animation pédagogique, il faudra, pour s'inscrire, cocher à la fois l'animation et le groupe. Si vous ne cochez pas de groupe, l'animation ne sera pas enregistrée.
- Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe de messagerie personnelle professionnelle. En cas d'oubli ou de perte, une aide vous est proposée sur l'application MINA :
<https://bv.ac-rouen.fr/mina/>
- A la fin de votre saisie, assurez-vous que votre total horaire soit bien de 18h (pour un temps complet) et **n'oubliez pas de valider votre saisie.**
- **M. David a préparé un tableau récapitulatif des formations et un « pas à pas » pour effectuer votre saisie, il appartient à chaque enseignant d'imprimer ces documents et de les suivre scrupuleusement pour réussir son inscription.**
- Vous retrouverez l'ensemble des informations, ainsi que les documents utiles à votre inscription sur le site de circonscription :
Formations pédagogiques 2020-21
- **La clôture des saisies est programmée au mercredi 16 décembre 2020.**

**L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Christophe COPPIN**